

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 03 MARS 2022

L'an deux mille vingt et deux, le 03 mars à 18h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la Mairie d'Eymoutiers, sous la Présidence de Madame Mélanie PLAZANET, Présidente.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 25 février 2022

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Excusés	Absents	Poste vacant
35	30	2	0	2	1

Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
31	0	0	1 (Mélanie PLAZANET)

Membres présents : ANOMAN Mathieu, BAUDEMONT Dominique, BESNIER Michelle, BIDAUD Jean-Michel, BOSDEVIGIE Jean-Pierre, BOUR Coline, BRUN Patrick, CHABANAT Christine, CHADELAUD Michel, COLIN Juliana, COUPET Georges, DUMONT SAINT PRIEST Hubert, ECHASSERIEAU Vincent, GASCHET Gérald, GLANGEAUD Delphine, GORA Richard, LEBLANC Christian, LENOBLE Monique, LEVET Elise, MALET Patrick, MARQUES Evelyne, MUZETTE Thierry, PAQUET Laurent, PLAZANET Mélanie, POURCHET Pierre, SALAGNAT Michèle, SIMON Philippe, SUDRON Frédéric, THEYS Michel

Suppléant avec voix délibérative : GORGE Christine

Membres ayant donné pouvoir : BODIN Pascal THEYS Michel, LOURADOUR Patricia à GLANGEAUD Delphine

Membres absents : BERTRAND Sylvaine, DELEFOSSE Laurent

Secrétaire de séance : SIMON Philippe

### FINANCES

#### Délibération n° 19-2022 : Compte Administratif 2021 – Budget annexe ZAE des Rivières de Bussy

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-14 relatif à la désignation d'un président autre que le président pour présider lors du vote du compte administratif ;

Madame la Présidente indique aux membres du Conseil Communautaire qu'elle ne peut pas prendre part au vote du Compte Administratif du Budget ZAE des Rivières de Bussy. Il vous est proposé de désigner un président pour présider la séance pour ce point de l'ordre du jour.

Madame Lenoble est désignée présidente de séance.

La Présidente de séance présente, aux membres du Conseil Communautaire, le Compte Administratif 2021 du Budget annexe ZAE des Ribières de Bussy, dont les résultats sont arrêtés comme suit :

**COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE ZAE BUSSY**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
Opérations de l'exercice.....	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Résultats de clôture.....	- €	- €	- €	- €		- €
Résultats reportés.....	- €	- €	173 410,40 €		173 410,40 €	- €
TOTAUX.....	- €	- €	173 410,40 €	- €	173 410,40 €	- €
Restes à réaliser.....					- €	- €
TOTAUX CUMULES.....	- €	- €	173 410,40 €	- €	173 410,40 €	- €
RESULTATS DEFINITIFS.....		- €		- 173 410,40 €		- 173 410,40 €

La Présidente de séance précise que le Compte Administratif 2021 du Budget Annexe ZAE des Ribières de Bussy tel que présenté est conforme dans ses écritures au Compte de Gestion 2021 du Budget Annexe des Ribières de Bussy établi par Monsieur le Trésorier de Saint Léonard.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire décide, après en avoir délibéré, de

- **ADOPTER** le Compte Administratif 2021 du Budget annexe ZAE des Ribières de Bussy ;
- **ARRETER** les résultats définitifs tels que définis ci-dessus.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures des membres présents.

Pour extrait conforme.  
A Eymoutiers, le 07 mars 2022

La Présidente,  
Mélanie PLAZANET



Acte rendu exécutoire le : **01 AVR. 2022**  
Publié le : **01 AVR. 2022**

Accusé de réception en préfecture  
087-248719353-20220303-DEL-19-2022-DE  
Date de réception préfecture : 01/04/2022